

# L'ADIL 64 VOUS INFORME



## DÉMARCHAGE & ARNAQUES !

### BON A SAVOIR !

- ✓ Le démarchage téléphonique sur la rénovation énergétique est **strictement interdit** depuis la loi du 24 juillet 2020.
- ✓ En aucun cas, l'État, les collectivités locales (Région, Département, Mairie), l'ADEME, l'Anah et bien sûr l'ADIL ne démarchent **directement les particuliers**. Une personne qui vous dit être envoyée par l'une de ces institutions doit immédiatement être suspecte !

### Les bons réflexes à avoir :

- ✓ Ne communiquez jamais de données personnelles comme votre identifiant fiscal ou vos coordonnées bancaires...
- ✓ Méfiez vous d'une entreprise qui réalise un devis sans avoir visité votre logement.



**ATTENTION** aussi aux courriers malveillants qui peuvent paraître officiels.

**ATTENTION** enfin aux sites internet qui semblent être des sites institutionnels mais qui sont bien des sites commerciaux



Vous avez un doute ? Contactez nous :

ADIL des Pyrénées Atlantiques

05 59 02 26 26 - Antenne de PAU

05 59 59 11 00 - Antenne de BAYONNE